

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT N°338

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le *Règlement n°338 sur les animaux et abrogeant le règlement n°212 et ses amendements* a été adopté le 2 août 2021 à la réunion ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 5, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer. Le règlement sera également disponible sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 12^e jour d'août deux mille vingt et un.



Martin Turgeon

.....
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroits désigné par le Conseil entre seize heures et dix-sept heures de l'après-midi, le douzième jour d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour d'août deux mille vingt et un.

Signé :
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier